

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

8 DECEMBRE 2022 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le JEUDI 15 DECEMBRE 2022 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2022 – compte rendu de la commission Saint-Luc et de la commission Vie associative – Indemnités de gardiennage des églises – Décision modificative / Budget principal – Travaux de voirie – Travaux d'assainissement : passation d'un marché – Repas des aînés – Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2022

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël, et VASTEL Philippe

Etaient absents excusés: BIDOT Jacky (procuration à LECOMTE Sébastien), BERNARD Virginie, FOUILLEUL Anne-Charlotte (procuration à DEFOY Marine), MABIRE Caroline (procuration à HOUSTIN Mickaël).

Etait absent : LECAUDEY Denis

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 15 novembre 2022.

FOIRE SAINT-LUC : BILAN MORAL ET FINANCIER 2022

M. le Maire félicite l'ensemble des élus, des agents et des bénévoles pour leur implication et leur participation à l'organisation de cet évènement important pour la commune et le territoire.

Après avoir entendu le bilan moral et financier, le conseil souligne les points à parfaire ou améliorer :

- Réadapter le cadre sécuritaire au nombre de visiteurs.
- Réfléchir à la gestion des personnels vacataires et développer le bénévolat.
- Animations et communication.
- Maîtrise du budget.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

La commission a travaillé sur le projet de cinéma associatif, porté par le réseau « Génériques » de la ligue de l'Enseignement ; réseau fédératif de diffusion du cinéma en milieu rural. Dans le Département, ce sont 26 points cinéma qui sont ainsi créés.

Le projet sera présenté à l'ensemble des associations communales en janvier 2023. La diffusion de films pourrait démarrer en septembre 2023, à raison d'une fois par mois, le jour de l'évènement sera proposé par le réseau « Génériques ».

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Si le projet aboutit, il faudra envisager l'acquisition de nouvelles chaises plus confortables.

D20221201. INDEMNITES DE GARDIENNAGE DES EGLISES.

Conformément à la réglementation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) décide de reconduire pour les années 2022 à 2025 les indemnités de gardiennage des églises à :

- M. Bernard PREVEL : 200 € pour l'église de Mesnil-Amand,
- Mme Nathalie LE BIGOT : 100 € pour l'église de Sourdeval-les-Bois,

Le Conseil Municipal sursoit au versement de l'indemnité qui pourrait être versée à l'Abbé LE CAM pour les trois églises de Gavray.

Le Conseil Municipal remercie M. Paul BESNIER qui ne souhaite pas d'indemnité pour le gardiennage de l'église de Mesnil-Rogues.

D20221202. BUDGET PRINCIPAL. DECISION MODIFICATIVE N°4/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget principal comme suit afin de régler les dernières charges de personnel, l'intégration des amortissements de l'année et la fabrication de barrières de marché (devis LAVIE) :

SECTION INVESTISSEMENT	
D 2131- travaux de bâtiments	- 4 000 €
D 2152 installations de voirie (fabrication de barrières de marché)	+ 5 000 €
R 2802 dotations aux amortissements	+ 1 000 €
SECTION FONCTIONNEMENT	
D 6411 Rémunération du personnel non titulaire	+ 10 000 €
D 6811 Dotations aux amortissements	+ 1 000 €
D 615228 Entretien des bâtiments	- 11 000 €

D20221203. TRAVAUX A ENTREPRENDRE RUE DU MAUPAS.

Dans le cadre du programme global de rénovation de la rue du Maupas, rue de la Planche et de la rue du Val, le conseil est informé qu'il est nécessaire d'entreprendre une première tranche de travaux sur la rue du Maupas, de l'intersection avec la route de Villedieu jusqu'à l'entrée du chemin de terre dès le printemps 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de travaux sur la rue du Maupas, s'élevant à la somme estimative de 21 729.00 € ht
- Prend note que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 en section d'investissement et seront repris en 2023.

D20221204. ASSAINISSEMENT : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR REHABILITATION DES RESEAUX ET MISE EN CONFORMITE DE CERTAINS BRANCHEMENTS.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle au conseil qu'une consultation en procédure adaptée avait été lancée pour les travaux de réhabilitation suivants :

- Réseaux eaux usées / secteur du pont de la Sienne,
- Réseaux eaux pluviales / rue de la Grosse Pierre,
- Mise en conformité de certains branchements.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Après ouverture et analyse des offres, il est proposé au conseil de retenir la proposition de l'entreprise FLORO TP Associés (Calvados), mieux-disant compte tenu des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la proposition établie par l'entreprise FLORO TP Associés,
- prend connaissance de l'offre pour la tranche ferme (réseaux) s'élevant à 229 904.00 € ht, et celle de la tranche optionnelle (branchements) s'élevant à la somme de 79 634.00 € ht,
- autorise le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces afférentes à ce marché
- et l'autorise à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

REPAS DES AINÉS.

Mesdames PACARY et LAMY ont travaillé sur l'organisation du repas des aînés de la commune nouvelle pour le printemps 2023.

Dans le souci de maintenir une harmonie entre les communes déléguées, il est proposé :

- D'inviter les personnes de plus de 65 ans, avec une participation de 5 € par personne éligible et 16 € pour les accompagnants,
- De maintenir l'organisation du repas dans chaque commune déléguée,
- De contacter l'association de Sourdeval-les-Bois qui a l'habitude d'organiser ce repas annuel.

INFORMATIONS DIVERSES

Distributeur de pizzas : M. le Maire regrette, pour le commerce local, cette installation qui n'a besoin d'aucune autorisation réglementaire, compte tenu de la surface utilisée et située sur un terrain privé.

Vandalisme : La salle Jean Orvain a été visitée en fin d'après-midi du 13 décembre 2022. Une enquête est en cours.

Challenge Orange : La commune a participé à ce challenge visant à collecter un maximum de téléphones à recycler et a obtenu le 1^{er} prix. Cette action s'inscrit dans la démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) de cette entreprise. La cérémonie de remise de prix aura lieu le 6 janvier 2023 en mairie de Gavray-sur-Sienne.

Questionnaire mobilité du Département : Une concertation citoyenne du 21 novembre au 5 janvier 2023 est offerte aux habitants du département. Le conseil municipal est sollicité pour y répondre.

Ateliers législatifs : Monsieur le Maire y participe avec 20 autres personnes (élus, chefs d'entreprise, représentants d'associations).

Marché de Noël : dimanche prochain 18 décembre.

Projet ATE du collège : Ce projet d'Aire Terrestre Educative est porté par des élèves du collège Roland Vaudatin. Le souhait est de restaurer la biodiversité de la mare à proximité du collège. Le projet d'aménagement des abords nécessite l'intervention de la commune. Des devis seront réalisés.

Téléthon 2022 : M. le Maire remercie tous les bénévoles pour la qualité et la réussite des animations.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Réunion avec les commerçants et artisans de la commune : cette première rencontre a connu une belle affluence. Le souhait de la municipalité était d'échanger notamment sur les projets d'aménagement du bourg, qui se feront en concertation avec les commerçants.

Conciliateur de Justice : M. Le Maire a rencontré M. CADEC qui lui a présenté sa mission. Il est à disposition des habitants pour des litiges d'ordre privé. Ses coordonnées sont disponibles en mairie. Il pourra bénéficier d'un bureau pour ses rendez-vous.

Exposition de photos en mairie : le vernissage des œuvres de Fox Art et Stan P a eu lieu le 2 décembre dernier. Les photos sont exposées pendant 2 mois à la mairie.

Invitation à l'Elysée : M. le Maire informe qu'il a été invité, comme d'autres maires, par M. le Président de la République, lors du congrès des maires de France à Paris.

Cross de l'UNSS : Le trail interdistricts (représentant 5 collèges) a eu lieu à Gavray-sur-Sienne le mercredi 7 décembre en semi nocturne, sur un parcours de 4 km, du collège au site du château. Très belle réussite de cette organisation. A renouveler.

QUESTIONS DIVERSES

M. HEURTAUX demande où en est l'autorisation d'organiser le marché aux veaux. La Direction Départementale de la Protection des Personnes viendra sur place le 4 janvier prochain. Le Maire évoque le coût important de mise en conformité, mais rappelle que ce marché est un soutien au monde agricole et au commerce local.

M. HOUSTIN informe de la demande formulée aux maires des communes déléguées de vérifier le recensement des voiries communales réalisé par le cabinet ADS.Com et de compléter l'inventaire des chemins ruraux qui n'ont pas été recensés. Il est nécessaire de connaître leur intérêt et de lister ce qui peut être cédé.

Nouvelles activités : ouverture d'une distillerie rue de l'Hôtel Saint-Denis et d'un salon de prothésiste capillaire à la Résidence du Bois Taney.

Vœux du Maire : La cérémonie est fixée au samedi 7 janvier 2023. Les habitants ont jusqu'au 31 décembre pour s'inscrire.

Prochain conseil municipal : mardi 10 janvier 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 15 décembre 2022 contient quatre délibérations numérotées D20221201 à D20221204.

Le Maire :



The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Gavray-sur-Sienne. The stamp contains the text 'Mairie de GAVRAY-SUR-SIENNE' around the top edge and the number '50450' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff. A large, handwritten signature in black ink is written over the stamp.